



Revue de la presse arménienne du 04 octobre 2019

Le Parlement a adopté le projet parlementaire appelant la Cour constitutionnelle à remplacer son Président/ *Armenpress* indique que le Parlement a adopté le projet parlementaire rédigé par le parti au pouvoir appelant la Cour constitutionnelle (CC) à remplacer son Président, Hrayr Tovmasyan (cf. [revue du 28 au 30 septembre 2019](#)). *Armenpress* rappelle qu'il fallait au moins 3/5 des voix sur le nombre total des 132 députés du Parlement pour que ce projet soit adopté. Lors du vote à huis clos, 101 députés ont pris part au vote et 98 ont voté en faveur du projet. Deux votes ont été déclarés nuls et un parlementaire a voté contre la résolution. La presse écrite indique que la veille des débats parlementaires sur cette question, Hrayr Tovmasyan a accordé une interview à la chaîne *ArmNews* lors de laquelle il a qualifié de « *politiquement motivés* » les efforts de « Mon pas » visant à le renverser. Selon lui, les autorités veulent neutraliser la CC « *en tant qu'obstacle, en tant qu'entité susceptible de bloquer les décisions politiques anticonstitutionnelles* » des autorités. *Aravot* indique que depuis sa création en 1996, la CC n'a jamais joui de la confiance publique et servait de « *marionnette des autorités* ». Le quotidien avance cependant que pour résoudre le problème de la CC, il faudrait une approche institutionnelle et la démission forcée du Président de la CC n'en serait pas une. D'après *Aravot*, si la majorité parlementaire force cette démission pour le remplacer par son candidat, Vahe Grigorian, cela ne changerait pas la situation sur le fond. *Aravot* partage l'avis de « Mon pas » qu'il y a un conflit d'intérêt dans le traitement de l'affaire Kocharyan par Tovmasyan, mais selon *Aravot*, c'était à la CC de soulever et résoudre cette question.

Erevan sur le commentaire de Lavrov : « Il est important que chacun des médiateurs évite les évaluations facultatives et unilatérales »/ La presse indique que la porte-parole du Ministère des affaires étrangères arménien, Anna Naghdalyan, a réagi aux récentes déclarations du Ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, sur le conflit du Haut-Karabakh (cf. revue du 3 octobre 2019). « *L'Arménie était et reste partisane du format de coprésidence du groupe de Minsk de l'OSCE, dont la médiation impartiale et non biaisée dans ce problème constitue la garantie de préservation de l'unité entre les pays coprésidents et le règlement pacifique. Dans le même temps, nous estimons qu'il est important que chacun des médiateurs évite les évaluations facultatives et unilatérales* » a déclaré Anna Naghdalyan. Quant à l'échange de corps et de captifs mentionnés par Sergueï Lavrov, la porte-parole du Ministère a indiqué qu'aucun échange de corps n'avait eu lieu, mais que le Haut-Karabakh avait autorisé la récupération du corps d'un militaire azerbaïdjanais en tant que « *démarche humanitaire* ». Elle a noté que l'Arménie n'envisageait pas d'échange de prisonniers retenus sur les territoires des parties, mais procédait de manière à régler chaque cas individuel dans le cadre du droit humanitaire. La représentante officielle du ministère russe des Affaires étrangères, Maria Zakharova, a également parlé du conflit du Haut-Karabakh, en indiquant qu'en coordination avec les ministres des Affaires étrangères d'Arménie et d'Azerbaïdjan, les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE envisageaient de se rendre dans la région pour poursuivre les négociations sur le règlement.

« Sanitek » s'adressera à l'arbitrage international/ La presse revient sur la résiliation par la Mairie d'Erevan de tous les contrats avec « Sanitek », désormais ancien opérateur de gestion des déchets dans la capitale arménienne. « Sanitek » a déclaré que la société réagira à la situation dans une déclaration prochaine. *Haykakan Jamanak* indique que la Mairie d'Erevan ne sait pas encore si elle embauche un nouvel opérateur ou si la Mairie prendra en charge la gestion des déchets à Erevan. L'attachée de presse de « Sanitek », Knarik Arakelian, a indiqué à *Hraparak* que la société avait l'intention de s'adresser à l'arbitrage international. Selon les informations de *Jamanak*, hormis l'affaire « Sanitek », l'entreprise espagnole « Corsan Corviam Construcción » accusée de fraude dans le cadre de l'enquête sur la construction de la route « Nord-Sud » (cf. [revue du 15 au 16 août 2019](#)), aurait également recours à l'arbitrage international. D'après les sources de *Jamanak*, les anciennes autorités aideraient à engager des procédures d'arbitrage

contre l'Arménie, parce que d'une part, ces dernières seraient des actionnaires de ces sociétés et, d'autre part car ils voudraient perturber les activités normales des autorités actuelles.

Point sur la stratégie anti-corruption/ La presse indique que le gouvernement a officiellement décidé jeudi de mettre en place une nouvelle agence anti-corruption qui sera habilitée à poursuivre les responsables de l'Etat soupçonnés de corruption, de fraude et autres pratiques de corruption. Cette agence anti-corruption sera créée en 2021 dans le cadre d'une stratégie anti-corruption et d'un plan d'action triennal adoptés par le gouvernement. Le Comité héritera la plupart de ses pouvoirs du Service d'enquête spécial chargé de lutter contre divers crimes commis par des représentants de l'État. La stratégie élaborée par le Ministère de la Justice prévoit une « *période de transition* » de trois ans au cours de laquelle d'autres organes d'Etat seront toujours en mesure de traiter les infractions liées à la corruption. Le gouvernement donnera également plus de pouvoirs à un autre organe : la commission pour la prévention de la corruption qui, jusqu'à présent, était principalement chargée d'examiner les déclarations de revenus et de patrimoine soumises par les hauts fonctionnaires et d'enquêter sur d'éventuels conflits d'intérêts. Selon le Ministre de la Justice, Rustam Badassian, les juges arméniens seront désormais au centre des activités de cette Commission qui sera autorisée à engager une procédure disciplinaire à l'encontre des juges soupçonnés d'avoir acquis des biens de manière douteuse. Le Premier ministre, Nikol Pachinian, a confirmé que cette « *vérification de l'intégrité* » se substituerait au « *vetting* » obligatoire de tous les juges arméniens annoncé en mai dernier. Selon Nikol Pachinian, le gouvernement n'a pas renoncé au « *vetting* », mais étant donné que ce mot donne lieu à des polémiques, le gouvernement a décidé de changer le nom tout en gardant l'essence de la réforme judiciaire.

Un député progouvernemental sous le feu de condamnations pour ses propos blessants visant l'ancienne Ministre de la Justice/ Les journaux rendent compte d'une vague de condamnations de la part de politiciens et de personnalités publiques après qu'un député de « Mon pas » ait refusé de s'excuser jeudi pour ses propos blessants sur les parents de l'ancien ministre de la Justice (2015-2017), Arpine Hovannissian. Cette dernière avait de nouveau critiqué la politique du gouvernement et avait mentionné dans ces critiques Andranik Kocharian, Président de la commission parlementaire de la défense et de la sécurité. Andranik Kocharian a répondu à ces critiques en faisant des références désobligeantes et en citant « *la mère et le père inconnu* » d'Arpine Hovannissian. Les propos d'Andranik Kocharian ainsi que son refus de s'excuser ont suscité sur les médias sociaux de vives condamnations de la part des dirigeants de l'opposition, des critiques du gouvernement actuel et même de certains partisans du Premier ministre, Nikol Pachinian. La cheffe du groupe parlementaire « Mon pas », Lilit Makunts, a déclaré que tout ce qui concernait l'espace personnel, le domaine privé ne devait pas avoir sa place dans le discours politique. Elle a cependant souligné qu'elle serait heureuse si les parties qui avaient réagi aux commentaires de Kocharian se comportaient de la même façon dans tous les cas similaires. Un autre parlementaire de premier plan représentant le parti au pouvoir, Sasun Mikaelian, s'est excusé à la place d'Andranik Kocharian. L'Ombudsman arménien, Arman Tatoyan, s'est joint aux condamnations en déclarant « *L'humiliation de la dignité de la personne a atteint des niveaux extrêmement dangereux. Cibler une personne ou une famille est absolument inacceptable, sans exception, surtout s'il s'agit d'une femme. Sinon nous n'aurons pas de solidarité dans la société* ». La presse note que l'Ambassadeur de France en Arménie, Jonathan Lacôte, a repris cette publication de l'Ombudsman sur sa page Facebook personnelle en indiquant « *Salutaire et nécessaire réaction d'Arman Tatoyan, Défenseur des Droits de la République d'Arménie en riposte aux discours de haine qui visent notamment les femmes politiques* ».

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage- 2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vremia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respoublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.